

Synthèse des contributions et décisions du COPIL n°1

du 22/09/2011

1. Installation du Comité de Pilotage

a. Discours du préfet

Le Schéma Régional Climat Air Energie s'inscrit pleinement dans le processus de « territorialisation du Grenelle »

Les enjeux :

- **mutation vers des bâtiments plus sobres en énergie,**
- **amélioration de l'efficacité énergétique et réduction des émissions de l'industrie,**
- **amélioration de l'efficacité énergétique et réduction des émissions des transports,**
- développement de filières d'énergies nouvelles : **un potentiel capital en termes d'économie et d'emploi,**
- **équilibre entre le développement des filières d'énergies renouvelables et préservation des milieux naturels et des paysages,**
- schéma régional éolien (SRE), annexé au SRCAE, porté de façon partagée entre l'Etat et la Région et **non unilatéralement par l'Etat comme la loi l'autoriserait si le SRE n'était pas adopté avant le 30 juin 2012,**
- adaptation au **changement climatique** (exemple de la ressource 'eau').

Les déclinaisons et attentes du schéma :

- **cadre des plans climat-énergie territoriaux**, que les collectivités de plus 50 000 habitants sont tenues d'élaborer d'ici fin 2012,
- **cadre du schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables**, que les gestionnaires de réseau électrique doivent élaborer,
- conditionne la création des nouvelles **zones de développement de l'éolien (ZDE)**,
- déclinaison régionale du plan particules, nécessaire pour aboutir au **respect des normes de qualité de l'air** pour lesquelles la France est sous la menace d'une condamnation européenne.

Je tiens donc à ce que le schéma climat air énergie soit adopté au plus tard fin juin 2012.

b. Discours du président de Région

Contexte d'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie :

- **une prise de conscience mondiale** traduit par les sommets internationaux,
- **des actions déjà présentes en PACA** : agenda 21 régional, actions dans le domaine des transports et des bâtiments, soutien de démarches expérimentales,
- **une région marquée par les énergies traditionnelles mais bénéficiant de forts atouts** : exemple : 1^{ère} région solaire,
- année régionale de l'eau, forum de l'eau, schéma SOURCE.

Les enjeux :

- **réflexion prospective à 2020 et 2050 ainsi qu'à l'horizon 2030** pour coller avec le SRADT,
- calendrier opérationnel réaliste, en particulier pour la concertation : **le schéma doit être partagé avec le plus grand nombre.**
- Explorer de véritables scénarios ambitieux à 2050 : **étudier la possibilité de l'engagement d'une transition énergétique vers un modèle 100% ENR pour irriguer le SRCAE.** Un scénario vertueux qui se contenterait d'embrasser ce qu'exige la loi manquerait d'ambition. Cela assurerait un lien avec le PCET que la Région doit bâtir.

Acteurs du développement des énergies renouvelables et dans la perspective de passer d'un modèle énergétique hyper centralisé à un modèle régional interconnecté, **les Régions doivent réfléchir à l'avenir de leurs territoires et de leurs populations.**

Méthode et calendrier :

Les avis obligatoires de 960 conseils municipaux sont à recueillir : les exigences des textes réglementaires relèvent de l'impossible. La consultation du public peut certes se faire en période électorale, mais elle ne sera pas sereine. L'enjeu d'une consultation solide est la sécurité juridique du schéma (SRE), la nécessité de trouver de bons consensus et le respect des collectivités et du travail de l'ensemble des acteurs.

a. Echange n°1

Réponse du Préfet :

Il est possible de continuer le travail technique en tenant les délais envisagés actuellement afin d'assurer une présentation au prochain COPIL d'une première version du schéma.

Les conditions de réalisation de la consultation et le planning associé pourront alors être évalués à ce moment-là.

2. Les principaux enjeux régionaux en matière de climat, d'air et d'énergie

a. Echange n°2

Echange faisant suite à la présentation de l'état des lieux énergie, climat, air et du transport et urbanisme

AtmoPACA (D Robin) :

Le SRCAE doit travailler aux interfaces air climat énergie pour que les messages puissent converger. Deux exemples de convergence à atteindre :

- bois énergie et qualité de l'air – l'enjeu se situe surtout sur le renouvellement des chaudières,
- isolation des bâtiments et qualité de l'air intérieur.

CGT (P Minder) :

De grosses divergences demeurent entre les experts sur la part que peuvent prendre les EnR (GIEC, AIE) comme cela peut être observé durant les sommets mondiaux (Durban). De ce fait, des hypothèses larges doivent être prises.

Les objectifs de réduction des GES doivent s'accompagner de mesures de transition sociales qui ne doivent pas être négligées.

Les représentants des syndicats n'ont manifestement pas été invités aux ateliers, contrairement à l'objectif de gouvernance à 5 pour la concertation : la CGT souhaite participer aux ateliers techniques. Réponse positive du SGAR.

URVN (P Aplincourt) :

L'URVN est très impliquée sur les sujets climat énergie auprès des collectivités, suit les nombreuses concertations en cours ou à venir dans un avenir proche, et souhaite un schéma très ambitieux.

Le travail prospectif doit prendre en compte les interactions entre les secteurs comme l'industrie et le fret, en particulier dans le cas de gros projets comme celui de Fos.

Les démarches de planification doivent intégrer au plus vite les orientations issues de ce travail, en particulier concernant les liens entre l'urbanisme et les transports dont les tendances du développement actuel sont à inverser.

Réponse de M. Barsacq (Préfecture) :

L'élaboration du SRCAE doit adopter une démarche pragmatique. Il existe beaucoup de matière disponible et de conviction partagées, qui doivent être organisées pour avancer rapidement sur le plan technique, le SRCAE étant fortement attendu. L'objectif est d'aboutir à un projet d'ici la fin de l'année.

Réponse de Mme Delhaye (Région) :

Les territoires avancent beaucoup sur le sujet (Agenda 21, PCET). La Région s'étant engagée lors de l'ouverture de Copenhague sur une baisse de -40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2020, le schéma doit être ambitieux.

Concernant les conséquences sociales, il faut dire qu'il y aura des pertes d'emploi dans certains secteurs (Berre) mais que les transitions écologique, énergétique et économique des industries va générer un certain nombre d'emplois nouveaux et doit donc s'accompagner d'un travail sur la transition des filières d'emploi.

Réponse de M. Roy (DREAL) :

La DREAL partage l'analyse de l'URVN sur l'importance de l'urbanisme et le rôle des SCOT et PLU. Les démarches PCET en cours imposent de sortir un SRCAE qui leurs fixe un cadre ambitieux.

a. Echange n°3

Echange faisant suite à la présentation des secteurs des bâtiments et de l'industrie

CGT :

Si les grosses structures industrielles ont les moyens d'affronter les mutations technologiques tout en préservant l'emploi, les conséquences pourraient être plus importantes sur la sous-traitance.

Réponse de M. Barsacq (Préfecture) :

Il ne faut effectivement pas se concentrer sur un secteur spécifique. Les difficultés et contraintes doivent être contrebalancées par l'émergence des secteurs « verts » : le risque potentiel industriel doit être équilibré par les opportunités générées par les activités sur le développement durable.

Réponse de M. Roy (DREAL) :

Une étude de caractérisation des emplois par filière verte sur le territoire régional est en cours de lancement.

Chambre des métiers et de l'artisanat :

La CRMA sensibilise les artisans et dispose de guides régionaux mais a besoin de l'aide de l'Etat et de la Région pour accompagner.

Réponse de M. Barsacq (Préfecture) :

Des outils d'accompagnement existent pour développer une économie verte : CFA, contrats de projet Etat-Région (CPER), investissements d'avenir.

Autres interventions :

L'effort sur la réduction de la demande doit être important. Trois exemples d'actions à généraliser : le développement des bâtiments à énergie positive, plans de déplacement des entreprises industrielles, et dessertes des zones d'activités.

Concernant la performance énergétique des bâtiments, le travail se porte aujourd'hui sur l'analyse et la prise en compte du cycle de vie. Dans les logements sociaux, de plus en plus de projets s'approchent du niveau BBC en anticipation de la réglementation.

Un potentiel d'économie d'énergie significatif existe par la sensibilisation des usagers. Il est observé jusqu'à 40% de baisse des consommations. Il faut développer l'investissement sur les technologies et augmenter l'implication des utilisateurs comme acteur de l'efficacité énergétique.

UFC :

L'UFC attire l'attention sur certaines limites de la démarche si une différence n'est pas faite entre « efficacité » et « efficience ». La faible qualité de recyclabilité des panneaux photovoltaïque n'est pas efficient. D'autre part, le coût des bâtiments BBC dans le logement social est au final répercuté sur les locataires.

Réponse de Mme Delhayé (Région) :

La région fait de gros efforts dans le domaine des comportements via l'éducation à l'environnement et au développement durable. A titre d'exemple la Région a produit un document « Consommer mieux et consommer moins ».

Réponse de M. Roy (DREAL) :

La DREAL constate un foisonnement d'initiatives concrètes à l'occasion du forum du réseau Graine et attire l'attention qu'il y a une convergence entre économie d'énergie et économies financières.

La rénovation est un moyen de lutte contre la précarité énergétique.

Réponse de M. Barsacq (Préfecture) :

Les dispositifs d'aide à l'habitat sont en cours de convergence. Un certain nombre d'outils de financement existent (ex : ANAH, Ecocités, Opération d'intérêt nationale, écoquartier) mais un effet de levier doit être recherché. Pour cela, les fondamentaux des outils financiers vont être redéfinis pour 2012 dans le cadre des contrats projet Etat-Région et des fonds européens.

a. Echange n°4

Echange faisant suite à la présentation du secteur des énergies renouvelables et du Schéma Régional Eolien (SRE)

Mme Delhaye (Région) :

La Région souhaiterait un développement fort de l'éolien et donc une réduction des entraves à son développement. L'exemple de la ZDE des Pallières est donné.

Réponse de M. Roy (DREAL):

Cette zone est contrainte par une double difficulté : servitude aéronautique militaire et proximité paysages de la Ste Baume.

M. Barsacq (Préfecture) :

Concernant les perspectives des énergies marines, les études actuelles montre que seul l'éolien flottant représente un potentiel significatif.

a. Echange n°5

Echange faisant suite à la présentation du volet adaptation.

URVN :

L'impact du changement climatique sur la ressource en eau n'est pas sans effet sur les possibilités d'exploitation de la ressource hydraulique.

D'autre part les enjeux environnementaux ne doivent pas être laissés de côté pour le développement des énergies renouvelables. Optimiser le grand hydraulique existant avec des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) est une bonne chose mais la petite hydraulique ne doit pas avoir pour conséquence une artificialisation forte des petits cours d'eau : le comité de bassin recommande de ne pas aller plus loin dans l'artificialisation. Les énergies renouvelables ne sont pas des énergies sans impact environnemental.

Le schéma départemental des énergies renouvelables est une bonne échelle de travail pour prendre en compte ces spécificités locales.

Mme Delhaye (Région) :

Pour une meilleure prise en compte du risque nucléaire dans la Région, une étude a été lancée pour élaborer des scénarios prospectifs visant à assurer une transition

3. Méthode et calendrier et gouvernance pour l'élaboration du SRCAE

Mme Delhaye (Région) :

La Région a voté en avril 2011 une motion sortir du nucléaire qui prévoyait le lancement d'une étude visant à élaborer des scénarios de transition énergétique vers une couverture totale des besoins énergétiques de la région par des énergies renouvelables à 2050 – scénario 100% énergies renouvelable à 2050.

Un marché public a été lancé ce mois-ci. La Région propose que ce scénario énergétique soit intégré au SRCAE.

D'autre part, le calendrier actuel du schéma ne peut être tenu, en particulier du fait des délais nécessaire pour la consultation du grand public.

Enfin, les Régions sont des acteurs fondamentaux du développement de toutes les énergies. Réfléchir au futur énergétique de leur territoire entre donc dans le cadre de leurs missions.

M. Barsacq (Préfecture) :

L'objectif à se fixer maintenant est pragmatique : il faut avancer techniquement pour aboutir à un projet de schéma en janvier 2012. Il sera alors possible de décider du calendrier pour la consultation à l'approche de la période de réserve.

Concernant l'intégration de l'étude régionale « transition énergétique », celle-ci ne peut être intégrée dans le SRCAE, cela étant interdit par les règles du jeu, toutefois, il doit être un élément de réflexion qui nourrira le SRCAE.